

Projet de périmètre de classement/inscription pour les Abords de Coucy

Vous trouverez en annexe le périmètre de classement (en rouge)/inscription (en jaune) proposé par le bureau DVA en 2011. Le principe alors adopté était le suivant : en rouge tout ce qui est visible depuis les remparts de Coucy (moyennant bien sûr quelques adaptations), et en jaune tous les espaces depuis lesquels on voit Coucy (mais qui ne sont pas visibles depuis les remparts).

La visibilité est comprise au sens paysager : ce qui est visible à la jumelle ne fait pas partie du paysage, un point sur l'horizon pas davantage. Sont visibles au sens paysager les items constitutifs et structurants du paysage.

De la zone « rouge » doivent être extraites (elles repassent en jaune) les zones urbanisées ou dont l'urbanisation est envisagée. L'habitat isolé reste, s'il est présent, en zone « rouge » (exigence du Conseil d'État).

Le périmètre proposé en 2011 sera probablement et significativement modifié suite à l'étude de classement qui s'engage : en effet, le « pays de Coucy », c'est également le « pays détruit de Coucy » lors de l'opération Alberich de février-mars 1917, avec les reliquats appréciables de la ligne Siegfriedt dans les lisières du massif de Saint-Gobain, c'est également le « pays reconstruit de Coucy », avec les remarquables réalisations de la Reconstruction, tant dans le secteur « brique » que dans le secteur « pierre » (la ligne de démarcation passe au milieu de l'ancien canton de Coucy), et notamment les très belles réalisations attribuables dans ce dernier secteur à Camille Lefèvre. Ce thème du « pays de Coucy totalement transformé par la Grande Guerre » ayant été (presque) occulté en 2009-2012, pour des raisons d'ailleurs tout à fait compréhensibles dans le contexte précédant les commémorations de la Guerre 14-18, et qui sera désormais pris en compte, fait que le périmètre communiqué doit être considéré uniquement comme une esquisse de l'importance de la zone à protéger.